



PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 09 JUILLET 2020 A 19h00

L'an deux mil vingt, le lundi vingt-deux mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni à Peyrignac, à la salle des fêtes, sous la présidence **Mme Marie-Claire BOULINGUEZ, Maire**, à la suite de la convocation parvenue aux membres du Conseil le **03 juillet 2020**, laquelle convocation a été affichée en Mairie, conformément à la loi.

Etaient présents : Samuel Pereira, Liliane Blanchard, Emilie Péjoine, Fabrice Vert, Martine Defossez, Jean-Philippe Dubuisson, Michel Boudy, Laurent Doméjean, Marie-Claire Boulinguez, Philippe Collas, Arlette Rouland, Alain Durand.

Etaient absents : Frédéric Laroche, Marie-Lys Sauvion, Aurélie Cassez.

Avaient donné pouvoirs : Frédéric Laroche à Emilie Péjoine, Marie-Lys Sauvion à Liliane Blanchard.

Madame Blanchard Liliane est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal du 22 juin 2020

Madame le Maire ouvre la séance et demande s'il y a des observations sur le procès-verbal du 22 juin 2020.

Pas d'observations particulières, elle soumet au vote le procès-verbal de la séance du 22 juin 2020 qui est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés – 11 voix pour 1 abstention.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

I - INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

I-1 : Renouvellement commission communale des impôts directs (CCID)

Madame le Maire expose au conseil municipal le rôle des « répartiteurs » constituant la commission des impôts directs qui se réunit une fois par an pour examiner le classement des constructions et prendre en compte les changements intervenus dans le foncier bâti : sur proposition des services des impôts, en fonction de maisons-types.

Conformément au 1 de l'[article 1650](#) du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

Après discussion, les répartiteurs proposés par le Conseil Municipal sont les suivants :

TITULAIRE	SUPPLEANT
BLANCHARD GUY	HUTREL ROGER
CHARENTON MICHEL	BEAUDRY FREDERIC
DELTEIL DANIEL	GOUGELIN PATRICK
GRANGEON DELPHINE	BARDET CELINE
BOULINGUEZ LUDOVIC	DELBOS ALAIN
LACHAUD PATRICE	BRUERE AURELIE
DESFranCOIS SERGE	LIUO CLAIRE
LAJANTHE COLETTE	STEAD FRANCES
Propriétaires Hors Commune	
DOMME JEAN-CLAUDE	DUPUY JEAN-CHARLES
LAPOUGE MICHEL	LACOUTURE ALAIN
Propriétaires de bois	
LAROCHE FREDERIC	BONNEFOND MICHEL
PEYRISSAT ROGER	LE CANNE PAUL

Validé à l'unanimité

I-2 : Désignations des représentants aux Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Vallée Vézère

La Communauté de Communes dans le cadre de ses compétences va devoir élire de nouveaux délégués dans les syndicats mixtes.

Selon l'article L5711-1 du CGCT : "Pour l'élection des délégués des établissements publics de coopération intercommunale avec ou sans fiscalité propre au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre."

Vu les statuts des syndicats mixtes qui prévoient des représentants par commune,
Demande de la Communauté de Communes avant le 06/07

Proposition : Doméjean Laurent titulaire et Boulinguez Marie-Claire suppléante
Validé à l'unanimité

II – Finances locales

II-1 : Décisions budgétaires 2020 : vote des budgets (budget principal et annexes)

Vu le débat d'orientation budgétaire du 22/06/2020

Quelques petites modifications sur le BP et équilibre des sections

Bibliothèque, SPA, Voirie : travaux d'accès plateau scolaire +1500 € et baisse des dépenses imprévues à 1500 €

Virt des BA au BP en baisse suite aux réductions des loyers d'avril de – 1350 €

Baisse du budget fête et cérémonies (pas de feu d'artifice)

En investissement : rajout des amortissements 3204 € pour la dernière année.

Pas de questions

Vote : 11 pour 1 abstention Mr Collas

Budgets annexes : 11 pour 1 abstention. Mr Collas

III – GESTION DU PERSONNEL

III-1 : Création de poste

Pour rappel, l'année dernière et suite au départ de Mme Raynaud, Mme Dhabit Béatrice a été embauchée sur un CDD de 1 an en tant qu'accompagnatrice de transport scolaire. Ce contrat a pris fin au 03/07/2020.

Mme Le Maire propose de maintenir l'emploi soit par un contrat CCD de 3 ans renouvelable 1 fois car retraite possible dans 4 ans, soit par un contrat Stagiaire puis titulaire.

Proposition maintenue par le conseil municipal : CDD 3 ans
Voté à l'unanimité

Considérant le rapport de Madame le Maire,

DECIDE

- la création à compter du 1^{er} septembre 2020 au tableau des effectifs d'un emploi permanent d'accompagnateur de transport scolaire à temps non complet, pour 8 Heures hebdomadaires conformément à la nomenclature statutaire du cadre d'emplois des adjoints techniques ;

PRECISE

- que cet emploi pourra être pourvu par le recrutement d'un fonctionnaire, ou le cas échéant, par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée de 3 ans dans les conditions de l'article 3-3 3° de la loi du 26 janvier 1984 au vue du faible quota d'heure journalier ;
- que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 347
- que Madame le Maire est chargée du recrutement de l'agent et habilitée à ce titre à conclure un contrat d'engagement.

DIT

- que les crédits correspondants seront prévus au budget ;
- Le Maire, le Président,

Mise à jour tableau des effectifs

Modification contrat CDD en CDD 3 ans

Béatrice va devoir suppléer Fanny en arrêt maladie sur le temps de garderie pour le mois de septembre.

Validé à l'unanimité sur le maintien horaire actuel pour 3 ans

IV – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Après discussion lors du conseil municipal du 22/06/2020

Après concertation de ce jour : le sens interdit demandé ne peut être envisagé, cette portion de route ne peut être privatisée.

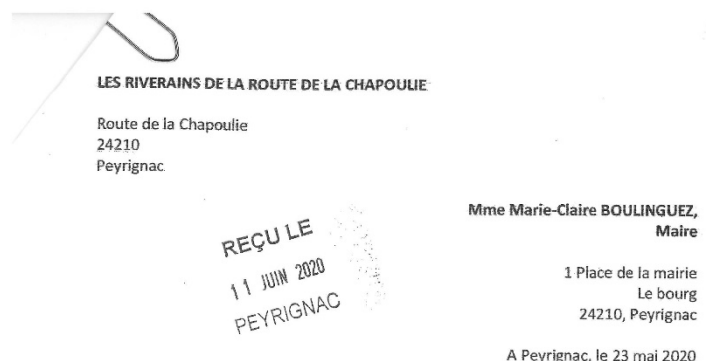
Le conseil ayant été alerté et pour réagir à la demande des riverains, plusieurs propositions sont faites :

Panneaux Attention enfants ou Panneaux 30 Km/h ou Proposition d'information sur le bulletin d'être attentif ou Proposition de limitation de vitesse à 30km/h du carrefour de la ferme Laroche et prévoir la signalétique utile (environ 3 panneaux de limitation de vitesse)...

Un débat s'ouvre : si le conseil est favorable à la demande des administrés et notamment de prévoir de réglementer la vitesse à 30 km/h dans cette zone, le conseil municipal pourrait être de nouveau sollicité par d'autres demandes d'autres quartiers de la commune.

Afin de répondre au plus juste à cette demande et ne pouvant prendre une décision définitive ce jour, il est donc proposé de réunir la commission voirie pour travailler sur cette demande et de trouver la solution la plus appropriée au secteur.

Cet ordre du jour est donc reporté à un prochain conseil



Objet : Demande de pose de panneaux de signalisation.

Les riverains de la route de La Chapoulie et voisins, souhaitent attirer votre attention sur le fait que cette dernière, par le comportement de certains automobilistes, est devenue dangereuse.

En effet depuis quelques années maintenant, de nombreuses nouvelles constructions ont vu le jour dans ce quartier de la commune et de nombreux enfants y vivent.

Nous constatons régulièrement des passages de véhicules à vive allure sur cette route. Nos enfants se côtoient, jouent ensemble, et sont amenés à l'emprunter régulièrement, en vélo comme à pied.

Ainsi, nous vous saurions gré, afin d'assurer la sécurité de tous, de bien vouloir faire poser des panneaux, sens interdit (sauf riverains) dans les deux sens afin de pouvoir également laisser l'accès au facteur ainsi qu'au camion des poubelles.

En vous remerciant pour l'attention que vous voudrez bien accorder à notre courrier, et dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions d'agréer, Madame le Maire, l'expression de notre haute considération.

V - QUESTIONS DIVERSES

Information d'une haie au niveau des containers poubelles du cimetière qui ne serait pas taillée et qui gêne la visibilité.

Terrain de Mr Peyrissat, route du Bois Dijeu, qui ne serait pas entretenu depuis trois ans et demander au propriétaire de faire le nécessaire au plus vite pour éviter tout risque d'incendie.

Planning pour l'organisation des marchés de producteurs et information de Laurent Doméjean sur la mise en place des éclairages et du passage de Dekra pour la vérification de l'installation. Point sur les différents étals et sur la mise en place du marché.

Mr Vert souhaite savoir pourquoi le marché est resté en 'marché de producteurs' et non en marché de pays ou autre. Mr Doméjean lui répond que cela était le choix de la municipalité et que cela avait déjà été discuté lors des précédentes réunions.

Séance levée à 20h30

**La secrétaire de séance,
Liliane Blanchard.**

**Madame Le Maire,
Marie-Claire BOULINGUEZ**